# Compte-Rendu du Conseil Municipal
# Séance du 18 mars 2024 à 20h30

L'an deux mil-vingt-quatre, les dix-huit mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le onze mars, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence d'Éric HAUER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents : 9 ; Pouvoir : 00 ; Absents : 04

**Présents** :
Mesdames Sandra BELMONTE, Odile GILLET, Annick GIRARD, Diane ROGER.
Messieurs Éric HAUER, Stéphane VEDRINES, Sébastien CHAVENEAU, Christian BEAUDIN, Jordan CHASTAGNET.

**Absents** : Messieurs Olivier HURIER, Romain MITTEAU, Xavier LECOMPTE et Bertrand GAUBICHER

Diane ROGER est désignée secrétaire de séance.

Le Maire annonce que le quorum est atteint et la séance débute à 20h35.

## 1 – Approbation Procès-verbal n° 01-2024

Il est demandé d'apporter une correction sur le point 14 : « Rajouter : la subdivision doit être approuvée par les colotis ».

**Les élus présents acceptent la modification sur le précédent procès-verbal et approuve ce dernier.**

## 2 – Délibération ADS, signature de la nouvelle convention 2024.

Il vous est proposé au Conseil Municipal de valider pour l'année 2024, une nouvelle convention avec l'entreprise ADS afin d'autoriser M. le Maire à la signer. Il s'agit d'une convention pour une durée de 300 heures sur toute l'année.

**Après délibération, le Conseil Municipal accepte que Monsieur le Maire signe la convention avec l'entreprise ADS à l'unanimité.**

## 3 – Délibération échange terrain de Monsieur Chardonnereau. Devis du géomètre.

Il est proposé au Conseil Municipal de donner son avis sur le devis du géomètre (en pièce jointe) pour un échange de terrain avec Monsieur Chardonnereau et permettre de conserver l'accès au terrain de football.
Monsieur le Maire a fait apporter une modification sur le plan de la Borne A pour permettre un meilleur accès aux pompiers et au terrain de foot, comme indiqué sur le plan présenté.

**Après délibération, le Conseil Municipal accepte que Monsieur le Maire signe le devis du géomètre et procède à l'échange du terrain avec Monsieur Chardonnereau par acte notarié avec 8 voix pour et 1 abstention (Christian BEAUDIN).**

## 4 – Délibération pour EPFLI – Travaux Bar Tabac

Il est proposé au Conseil Municipal de donner son avis sur la demande concernant les travaux pour le bar tabac auprès de l'EPFLI.

- Confier à l'EPFLI Foncier Cœur de France la maîtrise d'ouvrage des travaux de réhabilitation.
- Prendre acte de la simulation et accepter celle-ci.
- Accepter que le bilan de gestion annuel reprenant les dépenses et recettes réelles.
- Désigner une personne référente auprès de l'EPFLI.
- Définir une prorogation de durée du portage.

**Après délibération, le Conseil Municipal approuve :**

- **Des durées de portage de 10, 12 et 15 ans sont proposées : le choix est porté à 15 ans et est approuvé à l'unanimité.**

**Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les points ci-dessous :**

- **La maîtrise d'ouvrage des travaux de réhabilitation sera confiée à l'EPFLI,**
- **Acceptation et prendre acte de la simulation,**
- **Accepter le bilan de gestion annuel,**
- **Désignation des personnes référentes auprès de l'EPFLI :**
    - **Madame Annick GIRARD et Monsieur Eric HAUER sont ainsi désignés comme personnes référentes.**

## 5 – Délibération de subvention pour le Bar Tabac

Il est demandé au Conseil Municipal d'autorisé Monsieur le Maire à faire les demandes de subventions concernant les travaux pour le bar tabac auprès du Département, volet 3.

Christian BEAUDIN émet un doute sur le fait de percevoir des subventions pour les travaux du Bar Tabac

**Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à effectuer les demandes de subventions.**

## 6 – Délibération – Information au Conseil sur la nomination au 1er avril de Mme Fayolle

Lors du dernier Conseil Municipal du 5 février dernier, nous avions voté pour la nomination d'un agent sur un poste de secrétaire adjointe 1ère classe, or la Mairie de Cerdon n'avait pas été informée de cette nomination. Donc, nous devons redélibérer pour fixer la date d'application au 1er avril 2024.

**Après délibération, le Conseil Municipal accepte la nomination au 1er avril 2024 de Mme Fayolle au poste d'Adjoint Administratif Principal de 1ère classe.**

## 7 – Elections Européennes – le 9 juin 2024

Il manque à ce jour deux élus sur le tableau d'inscription des Elections Européennes. De plus, nous signalons que nous avons besoin de 6 personnes pour le dépouillement.

**Il est proposé de contacter les élus absents pour combler les créneaux horaires vides.**

## 8 – Délibération – Château d'eau acceptation de l'opération financière

Il est proposé au Conseil Municipal de donner son avis sur l'opération financière liée aux travaux du Château d'eau. Des services bancaires ont été contactés.

1./ Délibération concernant l'entreprise adjudicatrice : l'entreprise TRASO a été choisie pour un coût total de 298 134.00 € H.T.
**Après délibération, le Conseil Municipal accepte le choix de l'entreprise TRASO à l'unanimité.**

2./ Délibération concernant le montant pour l'opération financière :

- Entreprise TRASO 298 134.00 €
- Cabinet Merlin 17 250.00 €

| | | |
|---|---|---|
| Subvention DETR/DSIL | 141 922.80 € | 45% |
| Autofinancement | 63 076.80 € | 20% |
| Département volet 3 | 60 000.00 € | 19.03% |
| ComCom – Fonds de concours | 50 384.40 € | 15.97% |

**Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les demandes d'opérations financières pour les travaux du Château d'eau.**

## 9 – Délibération pour travaux porte de secours d'une classe

Il est proposé au Conseil Municipal de donner son avis sur l'acceptation d'un devis (pièce jointe) pour des travaux de création d'une porte de secours dans une classe et la sécurisation des autres portes avec la pose d'anti-pince doigts.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuvé le devis de l'entreprise CHALUMEAU pour un montant H.T. de 2 820.00 €.

**Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord à Monsieur le Maire pour qu'il puisse signer le devis de l'entreprise CHALUMEAU et faire les travaux proposés à l'unanimité.**

## 10 – Délibération demande FAPO

Création d'une porte de secours pour une classe de l'école et création anti-pince doigts et pour les portes du gîte.

- Portes du gîte 5 895.00 € H.T.
- Porte de secours école pince doigts 2 820.00 € H.T.

Demande de subvention de 6 972.00 € H.T. qui représente 80%, il restera à la charge de la commune un montant de 1 743.00 € H.T.

**Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord à Monsieur le Maire afin qu'il puisse effectuer les demandes de subventions FAPO pour effectuer les travaux à l'unanimité.**

## 11 – Finances 2024

Trésorerie 178 814 € le 18 mars 2024

## 12 – Budget 2023 - CG

Nous n'avons pas reçu le retour de la DGFIP pour validation du compte de gestion Commune et Eau/Assainissement.

## 13 – Budget 2023 - CA

## 14 – Budget 2023 – pas de RAR

## 15 – Information démission d'une Conseillère Municipale

Nous avons reçu la démission de Madame Carole FERRE le 05 mars 2024.

Elle était également membre du CCAS. Elle doit donc être remplacée. Il est demandé s'il y a des volontaires ?

Sébastien CHAVEANEAU se propose en remplacement de Carole FERRE.

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la nomination de Sébastien CHAVENEAU comme représentant au CCAS.**

## 16 – Questions diverses.

1. Christian BEAUDIN informe que des élus sur la Commission Finances ne seront pas présents lors de la réunion du 27 mars prochain. Il propose de changer la date.
   Eric HAUER répond que s'est compliqué de changer de date au vu de la date limite pour le vote.

2. Jordan CHASTAGNET demande des informations sur la fermeture de classe du regroupement scolaire.
   Le Maire donne la parole à Sébastien CHAVENEAU qui explique la situation sur cette fermeture. Madame TOUPET a informé que c'est une classe d'Isdes qui fermera.
   Moitié MS GS CP CE1 à Villemurlin
   CE1 CE2 CM1 CM2 à Vannes-Sur-Cosson
   PS moitié MS à Isdes.
   Madame TOUPET et le DADSEN met en garde, les mairies ne sont pas à l'abri d'une fermeture de classe ans 2 où 3 ans ce qui pourrait amener à une fermeture d'école.
   Convention ruralité : il s'agit d'un accord pour réaliser un regroupement de toutes les classes au même endroit (même commune).
   Le DADSEN est prêt à aider pour la mise en place de cette convention ruralité.

3. Eric HAUER informe que Jean-François DOUCET qui a demandé ses droits à la retraite au 1er avril prochain, se propose de continuer le matin la garderie.

4. Sébastien CHAVENAU informe qu'il ne comprend pas pourquoi les inscriptions cantine ont été diffusées sur **Panneau Pocket** en même temps que les inscriptions école et garderie au nom de la Mairie. Il y a maintenant une secrétaire au SIRIS qui est à l'étage au-dessus et qui est en charge de ce document, il est simple de communiquer. Il n'est pas normal que la Mairie se permette de « bidouiller » les documents du SIRIS.
   Le Maire répond que ceci a été fait pour rendre service et à la demande de parents. Nous allons modifier dès ce soir ce qui a été publié dans **Panneau Pocket**.

La séance du Conseil Municipal est close à 22h30.

**Le prochain Conseil Municipal aura lieu le mercredi 10 avril 2024.**